

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

LES LEÇONS DU CENTENAIRE DE LÉON HARMEL

Comment se forment les chefs

Des chefs ! Voilà bien le cri unanime qui, aux heures d'incertitude comme la nôtre, retentit partout, dans le commerce, l'industrie, l'armée, le Parlement, les groupements catholiques.

Des chefs ! En ces deux mots s'ennent le salut et la prospérité de toutes les entreprises : à l'usine, au chantier, dans les Académies, les Conseils de guerre, dans le sanctuaire.

L'absence de chefs entraîne le gaspillage, les tâtonnements, l'anarchie. Avec des chefs on trouve à la fois et d'emblée l'ordre, la sécurité, le succès.

Mais un chef, c'est un homme d'idéal : impossible d'avoir des idées élevées et justes, des convictions raisonnées et fermes sans l'appui d'une expérience autorisée, la garantie d'une tradition indiscutable. Un chef, c'est un homme de caractère : impossible de posséder un cœur magnanime si l'on redoute les risques, si l'on se laisse écraser par les revers, si l'on n'est pas capable de reconnaître et de réparer ses fautes.

Qu'on le veuille ou non, le problème des chefs est ainsi un problème de foi et de vie chrétienne.

Le monde déchristianisé en a lui-même l'instinct. En quête sur tous les chemins d'un « homme », les qualités naturelles du chef : vigueur de l'esprit, intrépidité du vouloir, réussite matérielle ne lui suffisent pas. Pour être admiré de ceux qu'il conduit, un chef doit « rayonner la splendeur de l'honnêteté », se vaincre lui-même, s'imposer l'inviolable fidélité à la parole donnée, le culte de la justice, la passion de la vérité, l'horreur de la flatterie. Pour être suivi avec confiance, il doit faire de son gouvernement un service, une œuvre de dévouement continu, s'imprégner donc profondément de l'esprit de l'Évangile.

Car un chef, en terre de chrétienté, ne doit pas exercer le pouvoir à la patenne ; prendre au contraire comme devise la formule de Notre-Seigneur, le grand chef : « Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir ».

Dans son beau livre, *L'Évangile du chef*, le P. Bessières a exprimé avec beaucoup d'amour ces vérités vécues.

Que d'âmes appelées à la vocation de chefs, entrés dans la vie riche de promesses, ont déçu les meilleurs espoirs ! Tantôt l'amour de leur tranquillité égoïste les a poussés à l'abdication : au péril de sa paix, le chef doit accomplir les devoirs nécessaires.

Tantôt une main maladroite ou autoritaire, par jalousie ou par intelligence, les a brisés : même entre les Saints des dissentiments sont possibles dans la collaboration à l'œuvre de Dieu.

Tantôt la satisfaction d'avoir reçu le titre de chefs leur a caché la réalité austère : le droit de commander est un don de Dieu, mais aussi l'art de se faire obéir, et c'est ce dernier seul qui donne la mesure du chef.

A chaque cas, les mauvais bergers, trouvant le champ libre, ont pris autorité sur les hommes : meneurs qui n'ont point la préoccupation de servir, mais d'attiser les passions de leurs frères pour satisfaire un intérêt ou une haine ; menés qui s'imaginent conduire et s'efforcent, pour garder un prestige illusoire, de ne jamais contrarier les préjugés de ceux qu'ils ont la prétention naïve de dominer.

Sans doute, la force mène le monde. Mais ce sont les chefs — les vrais chefs — qui, par leur audace, leur esprit de prosélytisme, leur abnégation, la créent ou qui la brisent.

Léon Harmel fut l'un de ces chefs.

Dans sa famille, au Val-des-Bois, auprès des patrons catholiques, dans le mouvement social qui prépara et suivit la publication de l'*Encyclopédie Rerum Novarum*, le « bon père » conquiert une maîtrise incontestée sur les intelligences et sur les volontés.

Au chef il appartient de savoir. Harmel avait un programme : la restauration de l'ordre social chrétien ; une formule : l'éducation de l'ouvrier par l'ouvrier ; une conviction : la vie heureuse, la vie féconde demande de perpétuelles adaptations. Conséquence naturelle : il fut un réalisateur et un précurseur.

Loïn de s'enfermer dans un système préconçu, il ne craignait pas d'écouter et de solliciter les avis de ses ouvriers. Il fit

effort pour saisir leur état d'âme, comprit que, si généreux fût-il, le régime traditionnel du patronat ne répondait jamais aux aspirations de la foule, plus préoccupée de dignité personnelle que de salaires. Rouage ignoré et souvent grinçant de l'usine, le travailleur ne peut s'y sentir chez lui ; intéressé à la marche de la maison, il devient soudain un autre homme ; il exprime loyalement ses plaintes, communique joyeusement ses trouvailles. La confiance, chez lui, répond à la confiance ; les ordres consentis de bon cœur sont mieux obéis. Sa dignité s'exalte non pour s'opposer à l'autorité, mais pour collaborer plus étroitement avec elle.

En instituant les Conseils d'usine, le patron du Val-des-Bois tentait toute une révolution : Mgr Tissier — à qui nous devons ces riches aperçus — a montré comment il l'a réussie.

Au chef il appartient de vouloir. A l'audace de l'entreprise, à la promptitude des intuitions, il doit ajouter la volonté d'exécution, la vertu de force.

Homme d'affaires au sens le meilleur du mot, Harmel avait sans cesse deux mots à la bouche : responsabilité et initiative.

« Vous déveoppez chez nos ouvriers, écrit-il dans ses derniers enseignements, le sentiment de la responsabilité. Vous sollicitez l'expansion de leurs libres initiatives et les habituez à s'occuper eux-mêmes de leurs propres intérêts. »

On comprend dès lors le sens et la valeur de son axiome favori : « le bien de l'ouvrier par l'ouvrier, et avec lui, jamais sans lui, et à plus forte raison jamais malgré lui ».

Il préférait des échecs, des succès relatifs, à une action plus efficace en résultats immédiats, mais moins propre à éveiller des responsabilités et à former des personnalités.

Sa curiosité toujours en éveil, ennemie des routines, tendait vers des méthodes de plus en plus parfaites ; son souci d'éduquer les hommes l'amena à discerner les mérites, à faire appel aux compétences ; à mettre, quel que soit son rang social, chacun à sa juste place.

Au chef il appartient enfin de lutter et de souffrir.

Les peines, les humiliations, les épreuves n'ont pas manqué à Léon Harmel. Pour sauver les âmes, pour obtenir une plus parfaite intimité avec le Maître auquel le liaient les saints vœux, il attendait et obtint de Jésus la confusion. Est-il possible, sans sacrifices du corps et de l'âme, d'imiter le Christ, de racheter les péchés des hommes ?

Dans l'admirable discours qu'il a prononcé à Montmartre en l'honneur de Léon Harmel, l'évêque de Châlons a raconté au prix de quels efforts, de quelles contradictions, de quelles calomnies l'usinier du Val a réalisé son œuvre admirable.

Avant que le Pape l'ait demandé, Harmel organise la démocratie chrétienne. Nouveau François d'Assise, il voit dans le peuple le principal élément de la nation, dans l'œuvre de sa résurrection un devoir national. Ses meilleurs amis, inquiets de la nuance très caractérisée de ses conceptions sociales, l'accusent de préparer le socialisme : « Si l'organisation des forces ouvrières ne se fait pas avec les catholiques, répond le « bon père », elle se fera contre eux. »

Longtemps, il eut le sentiment d'être seul. On est toujours seul quand l'on commence, d'autant plus seul que l'œuvre à accomplir — la christianisation du monde moderne — demande plus de temps et rencontre plus d'obstacles.

Mais le devoir reste le devoir, et la solution de Léon Harmel, d'année en année, s'impose comme la seule qui puisse sauver la société : c'est la solution chrétienne.

Malgré les afflictions de la guerre, les déconvenues inévitables, le « bon père » mourut dans le plus joyeux optimisme : « Etre de son temps, comprendre son temps, vivre avec son temps, disait-il, est indispensable pour le rendre meilleur. D'ailleurs, y eût-il jamais meilleur temps ? On répète parfois que les vérités d'aujourd'hui diminuent. Non, elles croissent en autorité et en lumière. »

Le « régénérateur des classes laborieuses » n'a jamais douté de Dieu.

(La Croix). Léon MERKLEN.

4^e Congrès de l'Internationale Syndicale Chrétienne, à Munich



Au centre, M. Albert THOMAS, Directeur du B. I. T., hôte du Congrès, entouré du Bureau de la C. I. S. C., ayant à gauche B. OTTE (Allemagne), président ; J. ZIRNHELD (France), premier vice-président, et à droite SERRARENS (Hollande), secrétaire ; H. PAUWELS (Belgique), 2^e vice-président, et HENSELER. Au second rang, au milieu, la délégation française avec M^{lles} LAPEUILLE, PERES, MENNELET, etc. Au fond, à gauche, M. MECK (Strasbourg), et à droite Ch. BROUIN (Lille), MEREY (Troyes).

Écho du Congrès

Extraits du discours de M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, à Genève :

« Lorsque votre secrétaire général, notre camarade Serrarens, m'a envoyé une invitation à venir en personne à ce congrès, il m'a dit : « Venez, j'insiste, vous dissiperez ainsi les derniers vestiges de doutes qui peuvent encore planer sur votre impartialité. » J'aurais pu me formaliser peut-être du fait que quelque doute planât ainsi sur mon impartialité ; j'avoue qu'à aucun moment je n'ai eu cette pensée et je me permets, je le dis franchement, de comprendre vos « derniers doutes » et de les trouver légitimes. Des doutes ! Il est certain que vous pouvez en garder encore quelquefois lorsque les règles constitutionnelles de l'Organisation Internationale du Travail, strictement appliquées et surtout mal comprises, mal entendues si j'ose dire, par certains de vos adhérents, permettent de penser que les syndicats chrétiens ne sont pas traités sur un pied d'égalité. »

« Sur ce premier point constitutionnel, j'en appelle à ceux qui ont été témoins de nos efforts. Non seulement dans les conférences internationales du Travail, mais dans notre administration quotidienne, le Directeur du Bureau International du Travail s'est efforcé, dans la mesure de ses pouvoirs et en chaque circonstance, de trouver non seulement la bonne application des règles, mais même, chaque fois qu'il était possible, une sorte de correctif moral à la règle constitutionnelle. »

« Vous êtes des chrétiens ! J'ai une autre formation. Mais j'ai le droit de le dire : chaque fois que, côte à côte, nous avons travaillé depuis huit ans, nous avons pu le faire avec un esprit, je ne dirai pas de tolérance à l'égard les uns des autres, mais avec une foi aussi ardente, aussi passionnée, malgré la diversité de sa source, pour la réalisation de l'idéal commun. »

« C'est avec l'expérience d'une longue tradition que je suis venu ici. J'ai ma foi ! Mais en vérité, je crois remplir exactement mon devoir de fonctionnaire lorsque, en accord avec vous, je mets au-dessus de tout l'intérêt de l'organisation dont j'ai la charge. »

« Mais nous ne sommes pas ici seulement pour rappeler le passé ou pour nous adresser solennellement des paroles de confiance réciproque. Je suis venu pour définir avec vous ce que peut être notre action d'aujourd'hui et de demain. Je suis venu pour tâcher de rendre plus intime le contact du Bureau avec une des grandes forces sociales du monde moderne. Je suis venu pour vous demander de poursuivre et de développer cette collaboration, de nous aider dans la phase nouvelle de notre histoire. »

« Les syndicats chrétiens ont montré depuis des années comment efficacement, positivement, dans de nombreux pays, ils pouvaient nous aider : qu'ils continuent ! »

« Mais ce que je veux vous demander surtout, c'est d'affirmer hautement et pleinement l'idéal qui attire vers vous des foules nombreuses et croyantes. Et de même que tout à l'heure je revendiquais la liberté philosophique et politique des fonctionnaires, de même, après mûre réflexion, après avoir été moi aussi sollicité, tenté par l'idéal de l'unité ouvrière com-

plète, je crois qu'au moins à l'heure actuelle et en attendant la réalisation d'un rêve peut-être irréalisable, celui d'une foi commune à tous, d'un système philosophique total, tout entier fondé sur l'action et la pensée du syndicalisme, pour de longues années encore nous aurons besoin pour susciter toutes les forces ouvrières, pour attirer toutes les masses travailleuses vers cette organisation libre, autonome, qu'est l'organisation professionnelle, vers cette action de pleine autonomie morale qu'est l'action syndicale, nous aurons besoin que les croyances, que les fois particulières s'affirment et agissent, unissant, dans le cœur des différents hommes, l'idée syndicale à leurs aspirations politiques et religieuses, à tout ce qui leur apparaît comme leur raison d'être, à tout ce qui les porte vers une vie humaine supérieure, vers une civilisation plus haute. »

« Dans cette pensée, je veux saluer l'organisation chrétienne. Dans cette pensée, je veux former le vœu qu'elle développe pleinement son principe. »

« Ce n'est pas en tentant de réduire et de restreindre prudemment et presque honteusement nos actions particulières, ce n'est pas en violant les principes qui nous animent dans nos âmes, bien au contraire, c'est en nous efforçant d'élever au plus haut nos idéaux respectifs, en les dévoilant dans leur pureté, dans leur intégrité, en cherchant à comprendre chaque jour davantage les nobles aspirations qui nous les ont fait concevoir, que nous pourrions mieux les assembler et les unir, et que nous créerions la possibilité de concentrer nos regards vers des pensées et des actions qui nous soient communes à tous. »

« Ce n'est pas en violant les principes qui nous animent dans nos âmes, bien au contraire, c'est en nous efforçant d'élever au plus haut nos idéaux respectifs, en les dévoilant dans leur pureté, dans leur intégrité, en cherchant à comprendre chaque jour davantage les nobles aspirations qui nous les ont fait concevoir, que nous pourrions mieux les assembler et les unir, et que nous créerions la possibilité de concentrer nos regards vers des pensées et des actions qui nous soient communes à tous. »

« Ce n'est pas en violant les principes qui nous animent dans nos âmes, bien au contraire, c'est en nous efforçant d'élever au plus haut nos idéaux respectifs, en les dévoilant dans leur pureté, dans leur intégrité, en cherchant à comprendre chaque jour davantage les nobles aspirations qui nous les ont fait concevoir, que nous pourrions mieux les assembler et les unir, et que nous créerions la possibilité de concentrer nos regards vers des pensées et des actions qui nous soient communes à tous. »

« Ce n'est pas en violant les principes qui nous animent dans nos âmes, bien au contraire, c'est en nous efforçant d'élever au plus haut nos idéaux respectifs, en les dévoilant dans leur pureté, dans leur intégrité, en cherchant à comprendre chaque jour davantage les nobles aspirations qui nous les ont fait concevoir, que nous pourrions mieux les assembler et les unir, et que nous créerions la possibilité de concentrer nos regards vers des pensées et des actions qui nous soient communes à tous. »

6^e Congrès Régional des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest, à Angers

Journée du Samedi

Le samedi 16 février, à 20 heures, dans la Maison des Œuvres ouvrières de la rue du Vollier, s'ouvrait le 6^e Congrès de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs chrétiens de l'Ouest.

Devant un auditoire composé de nombreux délégués des villes voisines et de syndicalistes angevins plus nombreux encore, M. Gaston Tessier, le dévoué secrétaire général de la C. F. T. C., si connu et si apprécié dans les milieux syndicalistes chrétiens de la France entière, après avoir remercié les Angevins de leur bonne hospitalité, souhaita la bienvenue à tous les congressistes, et, en émettant le vœu que ce 6^e Congrès régional soit une source de profits pour tous, ouvrit la première séance d'études du Congrès.

M. J. Pater, qui assume, avec tant d'autres charges celle de secrétaire du syndicat de Saint-Hilaire-Saint-Florent, donne alors un rapport sur les avantages du

syndicat chrétien, en prenant comme exemple — n'est-ce pas naturel ? — son syndicat.

Il rappelle que le premier bienfait du Syndicat de Saint-Hilaire-Saint-Florent, fut sa création même, car il fut fondé pour faire échec à un syndicat cégétiste, créé de la façon la plus impulsive, pour provoquer une grève des moins justifiées. Grâce au syndicat chrétien, non seulement la grève échoua, mais encore le syndicat cégétiste n'eut qu'une durée éphémère.

Puis il passe en revue les avantages matériels obtenus depuis, et les avantages moraux.

Avantages matériels : remise sur achats chez les commerçants ; indemnité de vie chère accordée par les patrons ; obtention, au lieu du débauchage temporaire désiré par les patrons, d'une diminution répartie entre tous les travailleurs, de la durée du travail ; création d'une caisse de chômage ; puis amélioration des salaires ;

et toujours collaboration parfaite des patrons et travailleurs.

Avantages moraux : habitudes prises d'une conduite consciencieuse dans le travail, évitant pertes de temps, gaspillages, collages, d'où travail plus apprécié du patron, le disposant à consentir des avantages toujours meilleurs à ses collaborateurs.

Une discussion suivit ce rapport, à laquelle tout l'auditoire s'intéressa vivement, et permit de remarquer combien les jeunes portent d'intérêt aux questions syndicales.

Une autre causerie eut lieu ensuite sur « les principaux obstacles au syndicalisme ».

On nota avec satisfaction que les milieux ecclésiastiques, d'hostiles parfois qu'ils furent — surtout dans les débuts du syndicalisme, où syndiqué semblait être presque synonyme de révolutionnaire — devenaient de plus en plus favorables à la question syndicale, et que d'aucuns s'y attachaient même avec ardeur.

On tomba d'accord pour reconnaître d'autre part que le principal obstacle au syndicalisme est une insouciance invincible, une inertie complète chez un grand nombre de travailleurs. Le remède ? une propagande individuelle, faite avec méthode et ténacité.

M. Gaston Tessier, après avoir dirigé discussion et échanges de vues, avec son autorité et sa compétence habituelles, invita tout le monde à aller prendre du repos pour recommencer le travail le lendemain.

Journée du Dimanche

Le dimanche matin, 17 février, à la Cathédrale, une messe célébrée à l'intention des œuvres syndicales, remissait de nouveaux les syndiqués.

Puis, après le petit déjeuner, et dès 9 h. 30, rue du Vollier encore, devant un auditoire où, avec les Angevins, se trouvaient des représentants de plus de 30 syndicats sur les 39 que compte l'Union Régionale de l'Ouest, commençait, sous la présidence de Mgr Costes, évêque de Tennesse, et coadjuteur de Mgr l'évêque d'Angers, la 2^e séance d'études du Congrès.

On entendit d'abord M. Bourrigault, président de la Fédération angevine de la J.O.C., qui traita de la « Position de la Jeunesse ouvrière devant le syndicalisme ».

Avec une aisance et une clarté toutes à son honneur, ce jeune militant de la J.O.C., fit d'abord remarquer l'indifférence habituelle des jeunes devant tout groupement syndicaliste, quel qu'il soit, et nota conséquemment que les syndicats chrétiens n'avaient pas, en l'espèce, à lutter contre les éléments révolutionnaires. Puis il parla plus spécialement des Jocistes.

Le jeune rapporteur déclara que les Jocistes sont convaincus de la nécessité des syndicats professionnels chrétiens, et que le devoir de tout Jociste est d'y entrer le plus tôt possible, et au plus tard en quittant son groupement jociste, à 21 ans, « le syndicat chrétien étant le prolongement, l'aboutissement de la section jociste. »

Le jociste ne devrait pas attendre pour entrer au Syndicat Chrétien. Dès l'âge de 16 ans il devrait s'y faire inscrire, assister aux réunions, aux études, etc., de façon à acquérir une formation qui lui sera d'un grand secours quand il arrivera en âge d'être un militant syndicaliste.

Le syndicat doit être considéré par la section jociste comme son tuteur normal, remplissant le rôle à la fois de protecteur et de conseiller.

Ainsi se réalisera le désir des jocistes, de devenir à 21 ans des C.F.T.C.istes convaincus, instruits et conquérants.

(Lire la suite en 2^e page).

Élections Prud'hommales en 1929

Des élections pour le renouvellement de la moitié des conseillers prud'hommes doivent avoir lieu en novembre prochain. Pour que nos candidats obtiennent le succès, il faut voter, et pour voter il faut être inscrit sur les listes professionnelles.

A partir du 1^{er} avril, tous les travailleurs pourront se présenter à la Mairie de Nantes pour s'assurer s'ils sont inscrits, ou se faire inscrire s'ils ne le sont pas.

Nous recommandons donc à tous nos syndiqués, à tous les employés hommes et dames, ainsi qu'à tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie de ne pas hésiter à faire cette démarche.

Conditions à remplir pour obtenir l'inscription sur les listes :

Pour les hommes : être âgé de 25 ans, et être inscrit sur les listes politiques.

Pour les dames : être âgée de 25 ans ; demander un certificat de résidence au commissaire de police de son canton ; demander à l'employeur, si l'on a plus d'un an de présence, un certificat d'emploi ; déposer ces pièces au bureau des élections, à la Mairie, ou au siège de son syndicat, avant le 15 avril.

Il est de toute importance, si l'on ne veut pas avoir de regrets au moment des élections, de se mettre en règle à partir du 1^{er} avril.

En parler autour de soi, engager ses amis à le faire également.

Tous renseignements sont donnés aux différentes permanences des synd. cats, 6, rue de Bel-Air.

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Grande Matinée Artistique

au Profit des Œuvres
de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

PROGRAMME

“ Les Vivacités du Capitaine Tic ”

Comédie en 3 actes, de LABICHE et MARTIN

Avec le gracieux concours de

MM. Kerner, Le Gal, Sauvaget, Caillaud, Frédo
Mlles Lucas, Chassé

Prix des Places

Premières : 3 fr.
Deuxièmes : 2 fr.
Enfants : 1 fr.

On pourra retenir ses places, à partir du samedi 30 mars, à la Permanence, 6, rue de Bel-Air. Coût : 0 fr. 25.

Qu'on se le dise ! Et que l'on fasse le plus de propagande possible, chacun dans son milieu, pour que cette matinée, préparée avec soin par nos dévoués organisateurs et organisatrices, et exécutée par des artistes de tout premier rang, soit un véritable succès et contribue à l'amélioration des œuvres nombreuses de nos syndicats.

Avis à nos syndicats

Pour éviter à nos syndicats des déplacements onéreux et presque inutiles, attendu qu'au Congrès d'Angers les questions les plus importantes ont été traitées, et que depuis l'Assemblée trimestrielle de décembre dernier aucun fait saillant n'est survenu au sein de notre Union Régionale, il a été décidé que la prochaine assemblée trimestrielle de l'U. R. T. C. O., qui devait avoir lieu le 17 mars courant, serait supprimée.

Autre avis

Prière à nos syndicats qui ne l'ont pas encore fait, de retourner au plus tôt, après y avoir répondu, au Secrétaire de l'Union Régionale, 6, rue de Bel-Air, le questionnaire qui leur a été adressé vers le 20 février dernier, et qui doit être envoyé d'urgence à la C. F. T. C., à Paris.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Caisse de Chomage

Nous avons donné, dans le numéro de décembre du « Messenger syndical », les statuts de la Caisse de chômage, approuvés à la dernière assemblée générale d'octobre 1928. Nous avons le regret de constater qu'un petit nombre seulement de syndicats ont répondu à notre appel et nous ont envoyé leur adhésion à cette Caisse ; nous voulons espérer que c'est la négligence seule qui en est la cause. En effet, notre titre de syndiqué chrétien nous impose le devoir de participer à toutes les œuvres de solidarité créées par le Syndicat, et s'il en est une à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, c'est bien cette Caisse de chômage.

Lisons l'article 1^{er} : « La Caisse de chômage a pour but de venir en aide à tout syndiqué en état de chômage involontaire, par suite du manque de travail, etc. » Quel plus bel idéal pouvait nous être proposé : venir en aide à nos camarades !
Et par quel moyen ? Voyons l'art. 2 : « Les recettes de cette Caisse comprennent : 1^o la somme mensuelle de 0 fr. 50 par mois, versée par tout adhérent à la dite Caisse, etc. » 0 fr. 50 par mois ! peut-on demander plus modique versement ! Qui de nous ne dépense moins utilement, et même souvent inutilement, chaque mois, chaque semaine, et peut-être même chaque jour, cette petite somme.
Alors, syndiqués, un bon mouvement, ne remettez pas à demain, envoyez aujourd'hui votre adhésion et votre cotisation à la Caisse de chômage.
Permanence du syndicat : 6, rue de Bel-Air.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 7 avril, à 9 h. 45, au siège social, 6, rue de Bel-Air (Salle Léon XIII).

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
 2. Rapport moral et financier.
 3. Renouvellement partiel statutaire du Conseil.
 4. Election du président.
 5. Etude de la loi des Assurances sociales, son application.
 6. Questions diverses.
- Toute absence non excusée est passible d'une amende de 2 francs (statuts).
La perception d'avril aura lieu avant et après la réunion.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

6, rue de Bel-Air

Le président du Syndicat a l'avantage d'informer les camarades ouvriers de l'ameublement de l'accord suivant :
Accord intervenu au cours de la réunion de la Commission mixte de l'ameublement de Nantes, le 2 février 1929.
Il sera accordé, à compter du 1^{er} février

1929, aux ouvriers travaillant actuellement à Nantes dans les Etablissements faisant partie du Syndicat patronal de l'Ameublement de Nantes, les avantages suivants :

- 1^o Allocation familiale. — 0 fr. 70 pour un enfant et par jour de travail ; 1 fr. 60 pour deux enfants et par jour de travail ; 2 fr. 70 pour trois enfants et par jour de travail ; 1 fr. 10 en plus au-dessus du troisième enfant.
- 2^o Augmentation de salaire. — Cette augmentation sera de 0 fr. 25 de l'heure ; le salaire d'embauche de l'ouvrier qualifié sera donc porté de 2 fr. 55 à 2 fr. 80 de l'heure.
- 3^o Indemnité de vie chère. — Cette indemnité continuera à être celle qui est établie tous les deux mois par la Commission mixte des Constructions mécaniques et navales de Nantes.
- 4^o Heures supplémentaires. — A) Heures de semaine : Toute heure faite en dehors du tableau horaire jusqu'à concurrence de 120 heures par an ne sera pas majorée. B) Heures du dimanche et jours fériés : Ces heures supplémentaires seront majorées de 50 % pour les huit premières heures et de 75 % pour les suivantes.
- 5^o Prime d'outillage. — La prime d'outillage reste fixée à un franc par quinzaine. Il est entendu que les outils brisés accidentellement seront remplacés par le patron sur présentation de l'outil brisé.

Pour le Syndicat patronal de l'Ameublement de Nantes.
Le président : JAMIN.

Pour le Syndicat ouvrier chrétien de l'Ameublement de Nantes.
Le président : D. THOMARÉ.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air
Tél. 120-71

La Vie Syndicale

LA KERMESSE

Oui, mes amies, vous avez bien lu ! La « kermesse ».

Il n'est pas trop tôt pour en parler. Pensez donc ! c'est pour le 26 mai !

Il est donc grand temps de la préparer et d'en faire la plus belle, la plus attrayante, la plus inédite des fêtes de l'année.

Qui ne se souvient du plaisir goûté dans les dernières fêtes de ce genre ? Pensons aux nouveautés à inventer pour attirer le public. Dès aujourd'hui j'ai la promesse d'attractions sensationnelles, de spectacles inédits...

Je vous ai dit la date à retenir : Dimanche 26 mai. Cette année, la fête aura lieu 6, rue de Bel-Air, dans nos salles spacieuses et le jardin y attendant.

Dès aujourd'hui que chacune se pose deux questions :

Que ferai-je pour la kermesse !!!
Que ferai-je à la kermesse !!!!

Et y répondre avec toute la générosité de la meilleure syndiquée.

LES LIVRES DU MOIS

Vous les attendez toujours avec le même intérêt et nous ne voudrions pas vous décevoir, comme nous ne pas tenir nos promesses. Vous aurez donc encore ce mois-ci quelques nouveautés, tant en romans qu'en livres sérieux.

Pour les premières, ce sera du Dely, avec *Laquelle et Orietta*, et à cet auteur favori les lectrices ne manqueraient pas ; puis *Anna Calvé*, par Jean de Kerpenhir. Livre évocateur d'un des plus jolis coins du Morbihan. L'auteur, un vrai breton qui aime passionnément sa terre, a groupé dans son ouvrage une série d'impressions et de descriptions exquises. Rien de plus gracieux aussi que le portrait de la sympathique et charmante héroïne Anna Calvé.

Voici donc pour le profane, mais ne trouvez-vous pas que pendant ce temps de Carême, c'est surtout au sérieux qu'il faut nous arrêter ; aussi nous vous annonçons, de l'Abbé Trochu, *L'Ame du Curé*

Après M. Bourrigault, M. Beilleveire, secrétaire général de l'Union régionale, présente un rapport très détaillé sur la « Tâche des Syndicats Chrétiens devant la Rationalisation. »

Le rapporteur donna d'abord une définition de la Rationalisation, qui n'est autre chose que l'organisation conforme à la raison de tout ce qui constitue la vie économique du pays.

Il démontra la nécessité d'abandonner nos vieilles routines, car nous sommes sortis de la guerre les plus éprouvés, et des nations moins éprouvées que la nôtre, voire même des plus riches du globe — telle l'Amérique — ont déjà commencé à appliquer cette nouvelle méthode de « Lutte pour la vie. »

M. Beilleveire fit remarquer la différence entre le Taylorisme, qui ne cherchait qu'à définir la tâche de l'ouvrier dans l'atelier de mécanique, et la rationalisation qui s'applique à toutes les tâches d'une entreprise, tenant compte des divers points de vue : technique, social, économique et moral.

Il donna ensuite une idée de la façon dont se fera la rationalisation dans chacune des grandes branches de la vie économique : la production, la distribution, la consommation.

Puis il aborda l'importante question des conséquences de la rationalisation en ce qui concerne le travailleur, et, en face de chacune d'elles, indiqua la tâche incombant aux syndicats.

a) Au point de vue technique, étude approfondie de chaque invention et des conséquences de son introduction dans l'industrie, d'où nécessité pour les syndicats d'avoir une élite de techniciens avertis (cerceles d'études) ;

b) Au point de vue social, prévoir un certain chômage, y remédier, soit dans une certaine mesure, en instituant des cours professionnels et des cours de réduction professionnelle, soit encore par des caisses spéciales ; prévoir aussi une certaine politique d'immigration, afin d'éviter à nos nationaux de souffrir les premiers du chômage.

Craindre encore une augmentation, et au moins temporaire, du nombre des accidents de travail. Y remédier en partie par l'intensification des méthodes d'orientation professionnelle.

Espérer la diminution de la durée du travail, et l'augmentation des salaires, conséquences matérielles de la rationalisation, mais qui ne deviendront un fait accompli que par l'intervention, souvent énergique, des syndicats.

Un certain accroissement de liberté devant s'ensuivre également, prévoir aussi des organisations susceptibles de faire éviter à l'ouvrier le cabaret et le mauvais emploi de ses loisirs, et lui permettant au contraire de s'acheminer vers un niveau de vie supérieur et plus agréable ;

c) Au point de vue économique, préparer l'opinion publique de façon qu'il y ait le moins de résistance possible devant ce qui apparaît comme une nécessité ; bien faire remarquer que, d'une part, il ne pourra y avoir surproduction, la rationalisation s'appliquant surtout aux produits de première nécessité, et que, d'autre part, l'artisanat subsistera, étant nécessaire aux produits de luxe, et à un certain genre de travail mi-industriel mi-agricole, etc. Ne pas craindre non plus que le patron garde pour lui le surcroît des bénéfices réalisés grâce à la rationalisation, les syndicats seront assez puissants pour s'y opposer, le cas échéant.

d) Au point de vue moral : rationaliser, c'est bien, mais si l'on ne veut pas tomber, comme on le voit beaucoup en Amérique, dans une certaine philosophie matérialiste et productive d'ennuis mortels, il faut que nous nous appliquions à ne pas considérer la Rationalisation pour elle-même, à ne pas prendre le moyen pour la fin.

Il faut, en résumé, que la rationalisation soit appliquée avec des principes vraiment chrétiens. Son succès, de même que le bonheur de l'humanité tout entière, en dépend.

Après la discussion qui suivit ces deux rapports, discussion conduite de nouveau par M. Gaston Tessier, l'on se retira pour déjeuner.

Plus de 60 congressistes se retrouvèrent à l'Hôtel de France, où un banquet, présidé par Mgr Thibault, vicaire général, permit de faire plus ample connaissance entre voisins. Des toasts furent portés à la prospérité de nos institutions syndicales et à la santé des absents, M. le chanoine Brac, directeur des œuvres d'Angers, et M. Léon Buerné, président de l'Union régionale, tous deux obligés de garder la chambre. MM. Rochereau, Lucas, Tessier et M^{rs} Graff, furent chaleureusement applaudis.

A l'issue du banquet, les congressistes angevins firent connaître à leurs hôtes les beautés de leur belle ville d'Angers, ce jour-là toute de blanc vêtue. Le château, la cathédrale, le Musée, et l'immeuble syndical nouvellement acquis, firent passer à tout le monde de bien agréables moments.

La séance de clôture eut lieu à 16 h. 30, salle Chemellier. Elle fut présidée par Mgr Rumeau, évêque d'Angers, qui avait tenu à marquer ainsi l'intérêt qu'il porte aux syndicats chrétiens. On remarquait en même temps sur l'estrade, Mgr Thibault, vicaire général ; M. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. et membre du Conseil Supérieur du Travail ; M. de Saint-Pern, conseiller général ; M. de la Grandière, conseiller municipal ; M. Rochereau, président du Syndicat des Employés d'Angers ; M. Bourrigault, président de la J. O. C. d'Angers, et plusieurs autres représentants des syndicats.

Devant une salle comble, où venaient ouvriers et employés, syndicalistes et sympathisants, M. Beilleveire, de Nantes, ouvrait la séance par son rapport sur l'activité de l'Union régionale de l'Ouest depuis le Congrès de Nantes (mars 1928).

Un syndicat n'étant vraiment utile que par les moyens qu'il a pour rendre service à ses membres, il est nécessaire de faire connaître ces moyens d'action si l'on veut que les syndicats chrétiens soient vraiment connus et appréciés.

Le rapporteur fit un exposé de chacun d'eux : les services de placements, les Sociétés de Secours Mutuels, les Services

d'achats en commun, l'escompte sur achats chez les commerçants, les caisses de chômage, les caisses rurales, les caisses dotales, la caisse militaire d'Angers, les œuvres du Trousseau, les Cercles d'études, les cours professionnels et post-scolaires (menuiserie, dessin, sténo-dactylographie, coupe, mode, enseignement ménager, français, comptabilité, arithmétique, hygiène, etc.), les bibliothèques, les Fêtes, les kermesses, les promenades de vacances, les maisons de vacances (Denée), les immeubles syndicaux (Nantes, Angers, Indret), la Maison familiale de Nantes (Société de constructions d'H. B. M.) et le Crédit Immobilier familial qui vient d'être créé à côté.

M. Beilleveire parle tout particulièrement des jeunes, jeunes gens et jeunes filles, qui représentent l'avenir plein d'espoir pour les œuvres syndicales.

Il déplore la marche trop lente du recrutement et recommande le recrutement individuel.

Il remercie les syndicats angevins pour l'admirable exemple qu'ils ont donné en ce qui concerne leur participation à l'achat de leur nouvel immeuble, après l'achat de leur maison de vacances du Bon Accueil, la bien nommée !

Et le rapporteur termine, en annonçant — nouvelle qui démontre une fois de plus la force que prend de jour en jour le syndicalisme chrétien — que M^{rs} Gendronneau, la directrice si dévouée des Cours professionnels féminins de Nantes, vient d'être désignée par la Préfecture de la Loire-Inférieure comme membre de droit du Comité départemental de l'Enseignement technique.

M. Rochereau, président du Syndicat des Employés d'Angers, prend à son tour la parole pour excuser M. le chanoine Brac, indisposé, et pour remercier Mgr Rumeau des marques de sympathie qu'il manifeste en toutes circonstances aux syndicats angevins.

Il fait un exposé succinct des travaux effectués par le Congrès depuis la veille, remercie l'assemblée de l'attention qu'elle porte aux œuvres syndicales, et assure la Presse de sa profonde gratitude pour sa participation au Congrès.

En terminant, il demande à chacun de faire de l'apostolat dans son milieu.

M. Gaston Tessier se lève à son tour, salué par un véritable tonnerre d'applaudissements. Le vaillant secrétaire général de la C. F. T. C. est en effet bien connu et vivement apprécié dans notre région de l'Ouest, pour sa parole chaude et éloquente et son infatigable dévouement, et c'est avec l'attention la plus religieuse que tout l'auditoire l'écoute.

Il se déclare heureux de présenter à Mgr Rumeau les travaux du Congrès, qui sont comme une moisson de faits et de résolutions pour l'avenir, reconfort véritable pour un évêque qui se penche toujours avec sollicitude sur tous ceux qui travaillent et qui souffrent.

Il parle ensuite de l'Actualité du Syndicalisme chrétien, basé sur la morale chrétienne, la seule qui puisse répondre à toutes les exigences de la vie.

La principale préoccupation actuelle est la Rationalisation, ou organisation méthodique du travail, qui ne se fera que par une harmonieuse alliance de ces trois forces nécessaires à toute entreprise : l'intelligence, le travail, le capital. C'est à réaliser cette alliance que doivent s'attacher les syndicats chrétiens.

C'est que les syndicats chrétiens s'inspirent dans leur action de l'Encyclique du grand pape Léon XIII « Rerum Novarum » sur la condition des travailleurs. Ils voient dans l'être qui travaille, non pas la seule force musculaire, mais encore les forces intellectuelle et morale. Et ils veulent que le patron les reconnaisse aussi.

Patron et ouvriers ont donc des devoirs réciproques : le patron a droit à un travail consciencieux de la part de son employé, et celui-ci, de son côté, a droit de la part du patron à un salaire juste et suffisant pour le faire vivre convenablement avec sa famille.

Les rapports entre employeurs et employés doivent être une collaboration constante, qui ne peut être obtenue que par l'institution de commissions mixtes, et sera préparée à l'extérieur par la formation d'élites professionnelles et sociales au moyen de cercles d'études. Ceci sera aussi l'œuvre des Syndicats.

« Grâce à la paternelle bonté de l'évêque d'Angers, termine l'orateur, grâce à la force des militants, la C. F. T. C. a la conviction que les syndicats chrétiens de l'Ouest, par leur apostolat, feront beaucoup pour la prospérité du pays. »

Ce discours est suivi d'une ovation enthousiaste.

Mgr Rumeau prend à son tour la parole, et c'est avec une joie émue que l'on entend ce vénérable prélat qui, depuis 29 ans, préside aux destinées du diocèse d'Angers.

Il dit combien il est heureux d'avoir une pareille occasion de manifester son attachement aux syndicats chrétiens. Il regrette l'absence de M. le chanoine Brac, qui aurait été heureux lui aussi d'entendre le rapport reconfortant de M. Beilleveire sur les heureux résultats de l'activité des syndicats de l'Ouest. C'est M. le chanoine Brac, en effet, qui est la cheville ouvrière de toutes les œuvres d'Angers, et Mgr Rumeau lui en marque une profonde reconnaissance.

Il remercie aussi très chaleureusement M. Gaston Tessier, le vaillant porte-parole de la C. F. T. C., et l'assure qu'il partage entièrement ses idées sur l'actualité du syndicalisme chrétien, dont l'une des plus lourdes tâches est de lutter contre l'individualisme qui règne à notre époque, et à organiser la collaboration des classes en appliquant la parole du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. »

Pour y parvenir, Mgr Rumeau souligne la nécessité des cercles d'études, préconisée déjà par M. Beilleveire et M. Tessier, la nécessité également de l'apostolat individuel, mais il insiste tout spécialement encore sur l'apostolat par la prière.

Il termine son allocution par un mot de son illustre prédécesseur, Mgr Freppel : « A nous le travail, à Dieu le succès ! »

Et avant de se retirer, la foule s'inclina pour recevoir la bénédiction épiscopale du vénérable prélat.

Nous sommes heureuses d'annoncer à nos jeunes lectrices que la Commission des fêtes donnera à nouveau, le 14 avril prochain, à 3 heures, la charmante et spirituelle comédie de G. Bossis, *Le Ramasseur de Braise*.

Cette séance aura lieu à la salle des fêtes, 6, rue de Bel-Air.

Tout le monde se souvient du succès remporté par nos actrices, le 30 septembre. Venez donc une fois de plus les applaudir et amenez-y tous vos amis.

PLACEMENT

Nous croyons utile d'insister plus particulièrement, ce mois-ci, sur l'importance de ce service, qu'en général les syndiqués oublient un peu. On croit trop facilement que le Bureau de placement n'est réservé qu'aux personnes dépourvues de travail. Cet important service est en outre appelé à améliorer la situation de nombre de travailleuses. Il arrive souvent que le lieu de travail se trouve éloigné du logement de l'employée, l'obligeant à prendre le tramway, d'où frais supplémentaires et perte de temps, ou encore que les conditions de travail dans lesquelles on se trouve rendent impossible le perfectionnement professionnel par les cours du soir, et tant d'autres raisons d'ordre général, hygiène ou autres, qui demanderaient un changement.

Que les personnes désireuses de changer de maison de travail nous fassent part de leur désir, et nous nous emploierons à leur donner satisfaction.

D'autre part, que l'on continue à nous tenir au courant de toutes les places vacantes, dans n'importe quelle branche de la profession.

Représentation professionnelle

Comité Départemental de l'Enseignement Technique

M^{rs} Gendronneau, directrice des Cours professionnels, a été nommée par M. le Préfet de la Loire-Inférieure, membre de droit de la Commission départementale de l'Enseignement technique.

M^{rs} Dupuy, secrétaire des Cours, a été désignée par la Commission comme membre suppléant.

Pensez aux élections des prud'hommes, et pour remplir votre devoir allez vous renseigner à la Permanence sur ce que vous devez faire à ce sujet.

MARIAGES

Le 6 février a été béni en l'église Saint-Clément, le mariage de Mlle Lucie Cheval avec M. Joseph Moreau.

Le 9 février, en la basilique Saint-Donatien, celui de Mlle Maria Gaultier avec M. Clément Fonteneau.

Le 26 janvier, en l'église Saint-Clair, celui de Mlle Alexia Moreau avec M. François Savina.

Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

DÉCÈS

Mlle Eugénie Boulade, de la section de Chantenay.

Mlle Madeleine Larromignière, âgée de 23 ans.

Mlle Gadepaille a eu la douleur de perdre sa tante.

Miles Moison, leur grand-père.

Nous offrons à nos amies et à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'ETABLISSEMENT D'INDRET
Siège social : Rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure)

Permanence et bibliothèque ouverte chaque samedi, de 10 h. ¼ à 11 h. ½.

CALENDRIER DU MOIS

Lundi 18 mars : Réunion du Conseil, au siège social.

Samedi 23 mars : Réunion de la J. S. C.

Samedi 6 avril : Réunion de la J. S. C.

Lundi 8 avril : Réunion du Conseil, au siège social. (Cette réunion, qui devait avoir lieu le 2 avril, a été reportée au 8, à cause du lundi de Pâques.)

Nota. — Dans le courant du mois de mars aura lieu une réunion générale.

ECHOS DE NOS REUNIONS

4 février. — A l'ordre du jour : les salaires et pensions des auxiliaires. Nous attendons toujours les communications promises par le ministère de la Marine.

18 février. — A l'ordre du jour : 1^o Les salaires. Rien encore à ce sujet. (Le prochain *Messenger* en parlera plus longuement.)

2^o Congrès d'Angers. Le secrétaire de propagande en donne un compte rendu succinct, réservant de plus amples détails pour la prochaine réunion.

3^o Construction de la Salle syndicale. Nous attendons les devis des entrepreneurs pour les examiner et choisir.

4^o Cercles d'études. Résolution est prise de donner suite au vœu exprimé au Congrès d'Angers de créer des cercles d'études dans tous les syndicats ; Indret aura le sien dès qu'il aura sa salle.

La réunion se termine par des causeries sur le syndicalisme chrétien, auxquelles prennent part plusieurs jeunes, qui viennent, d'ont, certes, toujours de plus en plus nombreux assister à ces intéressantes réunions.

CONCERT-TOMBOLA

Camarades,

N'oubliez pas de souscrire à notre tombola.

Le tirage aura lieu le 9 mai 1929, jour de la fête du travail.

UNE CONGRESSISTE.

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - GHEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

Un grand concert sera organisé le 5 mai 1929, avec le concours d'artistes nantais, lauréats du Conservatoire.

Si vous voulez que votre groupement vive et grandisse, payez régulièrement vos cotisations.

ANGERS

Répondant à l'invitation qui leur avait été adressée de participer à une journée syndicale, à l'occasion de la fête de saint Lézin, patron de la paroisse, un certain nombre de syndiqués angevins, ayant à leur tête le président, A. Rochereau, partirent dès 6 h. 1/2, le 10 février, par Trélazé.

Ce nom évoque un peu certains noms de la banlieue rouge. Les habitants de cette commune sont en majeure partie des ouvriers employés aux ardoiseries.

Vers 8 h. 1/2, après la messe et le petit déjeuner, réuni à l'ancien cercle d'une trentaine d'hommes et de jeunes gens, qui posèrent diverses questions sur les Syndicats chrétiens, leur but, leurs avantages, ainsi que sur les qualités d'un bon syndiqué, etc. La discussion, très animée et très intéressante, dura jusqu'à la grand-messe, qui fut suivie d'un déjeuner en commun, sous la présidence de M. le Curé de Trélazé, repas empreint de la plus charmante cordialité et pendant lequel continua le travail du matin.

Après déjeuner, en route pour la salle paroissiale, en traversant les ardoiseries, où des explications fort intéressantes sur le travail de l'ardoise furent données par les spécialistes présents.

Après les vêpres, tout le monde se rendit à la Salle paroissiale, où après avoir salué le patron des carrières, saint Lézin, la présidente de l'Action sociale, Mme Renou, lut un rapport documenté, qui fut longuement applaudi. Puis notre camarade Rochereau, en quelques mots, remercia les organisateurs de cette journée, félicita les jeunes de leur assiduité et surtout de l'attention qu'ils avaient apportée pendant les discussions.

Il termina en souhaitant que les relations ébauchées ce jour-là continuent et grandissent, pour le plus grand bien des Syndicats angevins et des syndiqués chrétiens.

A cette séance étaient venues assister quelques collègues des syndicats féminins d'Angers.

Enfin, pour clôturer la réunion, un jociste d'Angers, qui le jour même devenait syndiqué, répondit fort aimablement et très clairement aux questions posées sur la J. O. C. Il sut faire ressortir les liens qui existent et doivent aller en augmentant entre jocistes et syndiqués chrétiens.

M'est-il permis de formuler un souhait ? C'est que de plus en plus, dans les milieux paroissiaux on sente la nécessité d'une action sociale toujours plus grande, et que, sinon des journées, au moins des réunions soient organisées dans les œuvres où les propagandistes de nos syndicats pourront faire entendre la bonne parole.

J. E. T.

Un millier de familles ouvrières d'HALLUIN dans la Détresse

Un Appel aux Cœurs généreux

Près de cinq mois d'arrêt de travail ont accumulé les souffrances dans la population ouvrière d'Halluin.

Ces cinq mois de grève ont plongé un millier de familles ouvrières chrétiennes dans un dénuement voisin de la misère.

On sait depuis longtemps que les Syndicats libres d'Halluin n'ont aucune responsabilité dans la grève générale déclenchée le 20 septembre, qu'ils ont même, récemment, fait une proposition d'arbitrage pour résoudre le conflit, demande malheureusement repoussée pour le moment. En attendant que disparaissent bientôt, nous l'espérons, les malentendus qui prolongent douloureusement cette situation, notre devoir est de soulager les plus criantes détresses. Des femmes et des enfants en grand nombre ont à peine le strict nécessaire pour vivre depuis de longues semaines. En l'absence de salaires rémunérateurs, le maigre secours de dix à quinze francs par semaine qui leur était alloué était en effet d'une réelle insuffisance et les dettes se sont accumulées.

Quoi d'étonnant si, dans tous ces foyers les visages sont pâles et décharnés, si les vies s'étiolent et si les cœurs s'agrippent à toutes ces causes de souffrances et de privations, l'hiver est venu ajouter ses rigueurs non moins cruelles. Presque partout à Halluin on grelotte au foyer et Dieu sait si les familles de travailleurs chrétiens y sont encore nombreuses.

Avons-nous le droit de rester indifférents en face de femmes et d'enfants si éprouvés ? Nous ne le croyons pas. Tous les pères et toutes les mères, qui deviennent mères que tous autres les angoisses de ceux qui souffrent, ne le croiront pas non plus.

Aussi venons-nous avec confiance adresser à tous un appel en faveur des familles éprouvées des travailleurs chrétiens d'Halluin.

Une souscription est ouverte. Que tous y participent. Les besoins sont grands et ils sont urgents. Que l'on se hâte.

Nous faisons appel à l'esprit de charité fraternelle et d'entraide sociale de tous nos lecteurs, ainsi qu'à leur générosité, en faveur de nos pauvres frères d'Halluin.

Prière d'adresser les dons — individuellement pour nos lecteurs non syndiqués — et par syndicat pour nos lecteurs syndiqués — à M. Buerné, 6, rue de Bel-Air Nantes, compte courant postal n° 318.

Cet avis tient lieu, pour nos syndiqués, de lettre personnelle. Qu'ils veuillent donc bien, dès à présent, recueillir le plus de cotisations individuelles auprès de leurs membres.

Merci d'avance à tous les cœurs généreux !

Des listes de souscription seront publiées dans le *Message*.

PREMIÈRE LISTE	
Union Régionale.....	50 fr.
M. Buerné.....	50 fr.
M. Foulon.....	25 fr.
M. Beillevaire.....	10 fr.
Total.....	135 fr.

Les Vacances payées aux ouvriers

L'institution des vacances répond à un besoin de notre époque où, dans les grands centres particulièrement, les travailleurs mènent une vie agitée réglée de telle manière que les repos intermittents sont presque inexistantes.

Cette vie fiévreuse a provoqué un besoin de détente prolongée qui a donné naissance à la pratique des vacances annuelles.

Ce sont les travailleurs des services commerciaux et administratifs qui ont, les premiers, bénéficié de l'institution. Les patrons les considérant, assez souvent, comme des collaborateurs, ont consenti, sous la pression des organisations syndicales, à leur accorder un congé annuel payé de quelques jours à l'origine, un peu plus long aujourd'hui.

Mais ce qui est bon pour les employés l'est aussi pour les ouvriers.

Nous apprenons, en effet, que le Comité des Forges s'occupe de la question. Dans le sein de l'organisation patronale, les avis paraissent assez partagés ; le « Nord Industriel » nous apprend qu'une controverse assez étendue s'est engagée sur la question des vacances ouvrières payées.

Si l'y a controverse, c'est que les avis sont partagés, donc qu'un certain nombre de patrons paraissent favorables à l'institution car les résistances viennent, bien entendu, de ceux qui n'ont pas changé d'opinion ; or, vous connaissez celle qui a généralement cours dans ce milieu.

La discussion du Comité des Forges s'appuie sur une enquête faite auprès de ses adhérents, et dont voici le résultat : actuellement, la moitié des ouvriers mariés demandent des vacances et les deux tiers des célibataires prennent un congé.

La peur de l'intervention légale aidant, nous comprenons assez bien les considérations qui poussent les patrons animés d'un réel esprit de progrès, aussi bien social qu'économique, à devancer la contrainte et à prendre une initiative qui répond à un réel besoin.

Il faut dire, et ceci est à l'honneur d'une partie du patronat français, que certaines maisons donnent déjà des vacances payées à leurs ouvriers. Seulement, en raison de l'hostilité manifestée par un certain nombre de leurs collègues à la réforme, ces patrons ne tiennent pas à faire état de leur initiative. Or, nous avons de bonnes raisons, nous, pour chercher à connaître le plus grand nombre possible de maisons accordant des vacances payées et les conditions dans lesquelles elles sont données.

Scientifique de promouvoir et de généraliser cette pratique, notre Commission des Revendications vient de décider une enquête sur cette importante réforme.

Un questionnaire a été établi, qui a reçu l'agrément des Conseils syndicaux ; il sera expédié sous peu à tous nos syndiqués. Nous vous demandons de l'étudier avec soin le remplir et nous le retourner dans le plus bref délai. Si nous trouvons dans vos réponses des arguments intéressants, il nous sera possible de faire certaines démarches et, par suite, de permettre que de nouveaux camarades obtiennent des vacances payées.

Vous le voyez, nous n'attendons pas le mois d'août pour travailler la question. Mais seuls, nous ne pouvons rien. Il faut que vous nous aidiez, que vous collaboriez avec nous. Pour cela, pas d'hésitation ; dès que vous aurez reçu le questionnaire, remplissez-le et retournez-le nous.

Jean PÉRÈS,
Secrétaire adjoint de la C. F. T. C.

Notre Fédération internationale

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ tenue à Paris, le 25 octobre 1928

Le Comité de la F. I. S. C. E. s'est réuni, pour sa seconde session annuelle, le 25 octobre 1928, à Paris, au siège de la Fédération française des Syndicats d'employés catholiques, sous la présidence de M. Habermann.

Au premier point de l'ordre du jour figurait, comme à l'habitude, le rapport du secrétariat, présenté par MM. Tessier et Thiéle. Le secrétaire a demandé au Bureau International du Travail de convoquer la commission consultative des employés. Cette commission s'est effectivement réunie, au B. I. T., le 25 octobre 1928. A la suite de démarches faites par notre secrétaire général, invité à cette réunion, Mlle Katharina Müller, membre du comité fédéral, fut également convoquée, comme représentante du « Gesamtverband deutscher Angestellten-Gewerkschaften ». — Le rapport du secrétaire administratif sur l'Orientation professionnelle et la Réglementation de l'accès à la profession d'employé a été imprimé et distribué. — Outre deux numéros du « Bulletin », le secrétariat a fait paraître deux numéros de la « Circulaire confidentielle ». Il a commencé la publication d'un exposé comparatif des impôts directs grevant les employés. — La correspondance de propagande a abouti à deux demandes d'affiliation. Les relations avec d'autres organisations d'employés continuent et le secrétariat a pu entrer en contact personnel avec le secrétaire de la Confédération libre d'Espagne. — La discussion qui suivit le rapport du secrétariat porta surtout sur la question de la représentation des organisations affiliées dans les délégations ouvrières aux Conférences Internationales du Travail de 1929 et 1930.

Les deux Syndicats suivants ont été admis comme membres de la F. I. S. C. E. :

1. Suomen Liikealaisten Liitto à Helsinki (Finlande) ;
2. Związek Pracowników Umysłowych à Katowice (Haute-Silésie polonaise).

Puis M. Tessier rendit compte des délibérations de la réunion consultative des employés.

Le prochain Congrès international de la F. I. S. C. E. aura lieu du 17 au 19 septembre. Son ordre du jour comprendra, outre les questions administratives, quatre rapports sur les sujets suivants : Durée du travail des employés, Politique syndicale en matière de salaires, Répercussions de l'emploi des machines de bureau, Protection des inventeurs salariés.

Le secrétariat fut chargé d'une enquête sur l'occupation de stagiaires.

La prochaine réunion du comité aura lieu le 24 avril 1929, à Francfort s. M.

La veille de la réunion, les membres du Comité avaient été invités, par la Fédération française, à une représentation au Grand Opéra.

Le jour même de la réunion, à 14 heures et demie, le comité fut reçu officiellement à l'Hôtel de Ville par M. Lemarchand, président du Conseil municipal de Paris, assisté d'un représentant de M. le Préfet de la Seine et de plusieurs conseillers municipaux, parmi lesquels M. Raymond Laurent, secrétaire du Conseil municipal et membre du Syndicat parisien des Employés du commerce et de l'industrie. M. Lemarchand prononça une allocution à laquelle M. Habermann répondit en remerciant l'administration municipale pour la réception.

Après que les membres du comité eurent signé le livre d'or de la Ville de Paris, ils visitèrent les salons de l'Hôtel de Ville, sous la direction d'un inspecteur des Beaux-Arts.

Dans la soirée, un banquet réunit, au restaurant coopératif de la rue Cadet, les membres du comité et un certain nombre de notabilités parisiennes. Des toasts furent prononcés par notre collègue M. Tessier, Mgr Chaptal, évêque auxiliaire, représentant Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris ; M. Bucaille, conseiller municipal et représentant officiel de la Ville de Paris ; M. le pasteur André Monod, au nom de la Fédération protestante de France ; M. Mario Roques, du bureau de Paris du B. I. T., représentant M. Albert Thomas ; M. Zirnfeld, président de la Confédération française des Travailleurs chrétiens et vice-président de la Confédération

internationale des Syndicats chrétiens ; M. Boissard, au nom de la Commission générale des Semaines sociales de France et de l'Association internationale pour le Progrès social, ainsi que nos collègues, MM. Habermann et van Hamersveld.

Académie d'Education et d'Entr'aide sociales

Concours 1929

L'Académie constitue une prix de trois mille francs pour chacun des concours suivants :

- 1. La protection de l'épargne. L'éducation de l'élite ouvrière. Monographie d'une famille d'employé.

Les mémoires devront parvenir au Secrétariat avant le 11 octobre 1929.

N. B. — Pour toute communication ou demande concernant le concours, écrire avec timbre réponse au Chef du Secrétariat de l'Académie, 31, rue de Bellechasse, Paris (7^e).

PLANS DES SUJETS DE CONCOURS

I. La Protection de l'Épargne.

— Des scandales récents ont montré à quels périls était exposée l'épargne ; ils sont de nature à la décourager ; une défense de l'épargne s'impose.

— Analyser les moyens employés par les exploités de l'épargne pour tromper la confiance des épargnants ; publicité, démarchés, entreprises fictives, etc.

— Rechercher les garanties civiles et pénales instituées à l'étranger pour défendre les intérêts des épargnants.

— Indiquer les réformes législatives nécessaires ou les organismes à créer pour la protection de l'épargne en France.

II. L'Education de l'Élite ouvrière.

— Nécessité d'une élite ouvrière dans la vie économique et sociale.

— Étudier ce qui a été fait pour la formation de cette élite tant en France qu'à l'étranger, par les pouvoirs publics, par les organisations syndicales, par l'initiative privée : méthodes, institutions, résultats.

— Indiquer les méthodes qui paraissent les meilleures et les institutions les plus recommandables pour préparer à la France une élite ouvrière qualifiée intellectuellement, moralement, professionnellement.

III. Monographie d'une famille d'employé.

1^o Etat du sol, de l'industrie et de la population ; désignation précise de la localité habitée par la famille ; constitution et relief du sol ; climat, richesses minérales, végétales, animales ; produits agricoles, industries, voies de communication ; régime de la propriété, etc.

2^o Etat civil de la famille : noms, prénoms, âge des différents membres de la famille réunis au foyer domestique.

3^o Religion et habitudes morales : culte et croyances religieuses, vertus domestiques, vertus sociales, habitudes morales relatives au mode d'existence.

4^o Hygiène et service de santé : constitution physique des membres de la famille, leur état de santé habituel ; hygiène observée dans l'alimentation, l'habitation, le vêtement, etc.

5^o Rang de la famille : considération dont jouit le chef de famille à raison de ses qualités personnelles ou de la profession qu'il exerce ; rapports avec les autres familles de la localité.

6^o Propriétés : énumération et valeur des propriétés possédées par la famille ; meubles, immeubles, numéraire, animaux domestiques, outils, etc.

7^o Subventions : Sociétés de bienfaisance, institution de mutualité, caisses de retraites et de secours, allocations familiales, institutions patronales, etc.

8^o Travaux et industries : travaux exécutés par le chef de famille et sa famille, soit à leur compte personnel, soit au compte de leurs employeurs ; travaux annexes : culture, jardinage, etc. ; différentes ressources en nature ou en argent procurées par ces travaux.

9^o Aliments et repas : caractères distinctifs du régime alimentaire de la famille ; nature et mode de préparation des aliments servant de base à l'alimentation ; nombre de repas par jour, etc.

10^o Habitation, mobilier, vêtement : description sommaire de l'habitation et de ses dépendances, matériaux de constructions, dispositions intérieures ; inventaire détaillé du mobilier, du linge, des vêtements, des ustensiles de ménage, etc.

11^o Récréation : vue générale sur les récréations et les modes de réjouissances recherchés par les différents membres de la famille ; promenades, sports, réunions de famille, fêtes locales, spectacles publics, jeux de hasard, plaisirs intellectuels, etc.

12^o Phases principales de l'existence de la famille : particularités les plus remarquables concernant la vie du chef de famille, de la femme, des enfants et des vieux parents.

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER À DES MAISONS SPÉCIALISÉES.

13^o Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille ; conditions de sécurité et de bonheur que la famille trouve dans sa prudence, dans ses habitudes d'épargne et dans l'ensemble de ses qualités intellectuelles et morales.

14^o Budget annuel de recettes et de dépenses : (aussi exact que possible).

— Respecter rigoureusement l'ordre des paragraphes ci-dessus dans la description détaillée de la famille et de ses conditions de vie.

— Choisir la famille type soit parmi les employés de commerce ou de bureau, soit parmi les petits fonctionnaires.

— Procéder par enquête personnelle ; recueillir les renseignements sur place et auprès de la famille.

— Des observations faites, déduire et tirer des conclusions générales au point de vue des principes de la science sociale et des rapports existant entre la pratique des vertus domestiques et la prospérité matérielle des individus et de la famille.

N. B. — Aux personnes qui lui en feront la demande, la Société d'Economie Sociale, 54, rue de Seine, Paris (6^e), enverra gratuitement une instruction détaillée sur la méthode d'observation dite « Des monographies de Familles ».

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS

L'Académie n'admet au concours que des mémoires écrits en français et parvenu franco de port au Secrétariat.

Les manuscrits, toujours entièrement inédits, doivent être très lisiblement écrits (ou frappés à la machine), paginés, suivis d'une table, brochés ou reliés, tout mémoire qui ne remplira pas ces conditions pourra être éliminé.

Chaque manuscrit portera une épigraphe ou devise répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom et l'adresse de l'auteur ; celui-ci ne devra pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus aux auteurs.

Les prix sont décernés au cours de la séance solennelle annuelle.

L'Académie se réserve le droit de ne pas distribuer de prix.

La personne ayant obtenu un prix est autorisée à prendre le titre de « Lauréat de l'Académie d'Education et d'Entr'aide Sociales » et, si son manuscrit est publié, à faire figurer sur l'ouvrage imprimé la mention « Couronné par l'Académie d'Education et d'Entr'aide Sociales ».

Au cas où cette publication n'est pas exactement conforme au manuscrit déposé, l'auteur est invité à indiquer dans une préface les modifications, additions ou suppressions apportées au texte primitif.

L'Académie se réserve également le droit d'imprimer à ses frais tout ou partie des mémoires couronnés ainsi que des extraits des mémoires présentés.

Pèlerinage National DE LA France du Travail à Rome

En hommage à S. S. Pie XI à l'occasion de son Jubilé Sacerdotal

Sous la haute présidence de Leurs Eminences les Cardinaux Luçon, archevêque de Reims ; Andrieux, archevêque de Bordeaux ; Dubois, archevêque de Paris ; Maurin, archevêque de Lyon ; Charost, archevêque de Rennes ; Binet, archevêque de Besançon, et Lépicié, archevêque de Tarse.

L'année 1929 est l'année du Jubilé du Pape.

Elle verra se dérouler au centre de la catholicité les grandes fêtes et les magnifiques cérémonies qui accompagneront les béatifications attendues.

Elle est aussi le quarantième anniversaire du grand pèlerinage des Dix Mille.

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

YVE GUILMET-FERRADOU

SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

du Sculpteur Breton

LE CORVEC

3, Quai Turenne - NANTES

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

A VENDRE A NANTES

(dans divers quartiers)

TERRAINS A BATIR

de toutes contenances

TOUTES FACILITÉS DE PAIEMENT

La plupart de ces terrains conviennent tout particulièrement aux travailleurs qui désirent se faire construire une maison par application de la loi LOUCHEUR

S'adresser : Société d'Extension de Nantes
2 bis, rue Dugommier

Vous cherchez des MEUBLES de fabrication soignée, à un Prix modéré, adressez-vous à

LA FABRIQUE DE MEUBLES MASSIFS

21, Rue Mercœur - NANTES

Conditions spéciales aux familles des Syndiqués

POIL ANGORA

ELEVEURS ne vendez pas sans nous consulter

J. & P. HUTCHISON

Société anonyme au capital de 1 million AGENTS ACHETEURS DE FILATEURS ANGLAIS

79, quai Fosse - NANTES

que Léon Harmel conduisait à Rome en 1889.

Le grand industriel chrétien, dont nous célébrerons l'an prochain le centenaire, avait en effet mis la France à la tête du mouvement des pèlerinages.

La fille aînée de l'Eglise ne se doit-elle pas d'être de nouveau la première au rendez-vous mondial qui aura lieu à Rome ? La première à rendre au Pape Pie XI l'hommage de la chrétienté et aux destinées de laquelle il présidait avec tant de majestueuse sérénité.

Nous éprouvons le besoin de nous serrer autour de la chaire de Pierre, d'être tout de suite, et de témoigner par un geste retentissant et une manifestation puissante, de notre fidélité et de notre soumission joyeuse à ses impulsions et à ses desirs.

Nous reprendrons donc avec éclat la tradition que les années de guerre n'avaient pu rompre, mais avaient laissée se détendre, et les splendides pèlerinages d'autant autour leur réplique en 1929.

Le Centre Catholique et la Confédération Française des Professions qui, continuateurs de l'œuvre de Léon Harmel, ont pris l'initiative de cette manifestation, ont voulu toutefois qu'elle fut celle, non seulement des employés, employés, membres des professions libérales, ouvriers des villes et des campagnes, mais de toute la France catholique. Elle sera vraiment française par la participation de toutes les grandes associations que nous représentons.

En leur nom, nous faisons appel à tous ceux qui voudront se joindre à nous et participer, dans des conditions uniques, à ce grand acte national de foi catholique et de piété filiale.

Pour les Cercles catholiques d'Ouvriers, Général de CASTELNAU, président.

Pour la Confédération française des Travailleurs chrétiens, J. ZIRNFELD, président.

TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg - 4, Rue de la Boucherie

ATELIERS : 21, Rue de La Pelleterie - NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

TELEPHONE 126-89 Conditions spéciales aux Syndiqués TELEPHONE 126-89

A JEANNE D'ARC BONNETERIE DU BOUFFAY

Téléphone 131-79 2, Quai du Bouffay - NANTES Téléphone 131-79

Maison A. BLOUIN-BOUIN

Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie

Tous les Jendis et Samedis, Vente-Réclame

Une Réduction de 5% sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT GRATUIT des ÉLÈVES
Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à place
342 Emplois ont été offerts aux Éléves pendant l'année 1928

COUPE, COUTURE ET MODE TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises
sur la Loire,
les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,
Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrierie - Décoration
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant
par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRIERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Quincaillerie - Ménage
BOISSELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^e**
4, Rue Mercœur - Tél. 148.90

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES
Ceintures Médicales en tous Genres
E. LETHU
ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES
PRIX DE FABRIQUE
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succ^r
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

MASSAGE FACIAL - MANUCURE
Coiffure de Dames - Parfumerie
COIFFURE A DOMICILE POUR MARIAGES
Jane Mahaud
19, Rue des Vieilles-Douves
(près des marches du Bon-Pasteur)
NANTES
Conditions spéciales aux Syndiqués

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

TRAIN D'ANGERS
14 mai : Départ d'Angers vers 22 heures.
15 mai : Arrivée à Lyon vers 10 heures.
Départ de Lyon vers 11 h. 30. Arrivée à
Modane vers 18 h. 30. Départ vers 21 heures.
Arrivée à Turin vers 23 h. 30.
16 mai : Départ vers 0 h. 15. Arrivée à
Rome vers 18 heures.
17 mai au 22 mai : Séjour à Rome. Une
journée de visite en auto (matin et soir).
23 mai : Départ vers 7 h. 45. Déjeuner
en route. Arrivée à Gênes vers 18 heures.
Départ à 20 h. 30. Arrivée à Turin vers
23 h. 45.
24 mai : Arrivée à Modane vers 2 h. 45.
Départ vers 3 heures. Arrivée à Lyon vers
9 heures. Arrivée à Paray-le-Monial vers
midi 30. Départ à 18 h. 30. Arrivée à Moulins
à 21 heures. Départ à 21 h. 15.
25 mai : Arrivée à Angers vers 5 heures.

AVIS IMPORTANT. — Le nombre des places est limité ; les inscriptions sont reçues dès à présent et peuvent être annulées en cas de force majeure jusqu'au 15 avril, date à laquelle les versements deviendront définitifs.
CONDITIONS GENERALES
La direction ne répond pas des accidents de toute nature : grèves, retards ou autres perturbations apportées dans l'accomplissement du programme, et qui ne lui seraient pas imputables.
Passeports. — Le passeport est indispensable pour aller en Italie et revenir en France. Pour se le procurer, s'adresser à Paris, à la préfecture de police ; dans les départements, à la préfecture ou à la sous-préfecture la plus voisine de son domicile. Faire la demande sur papier timbré en l'accompagnant du certificat de domicile obtenu du maire ou du commissaire de police de sa résidence. Il n'est plus nécessaire de faire viser le passeport.
Bagages. — Sont seulement admis les bagages pouvant être portés à la main, déposés dans les compartiments ou mis dans les voitures sans incommoder les autres voyageurs. Les pèlerins sont personnellement responsables de leurs bagages, qu'ils doivent surveiller eux-mêmes en toutes circonstances.
Audience du Souverain Pontife. — Pour assister à l'audience du Souverain Pontife, MM. les Pèlerins devront se présenter avec des vêtements couleur sombre et les dames avec une robe montante et la mantille, l'usage des gants n'est pas admis.
Dispense spéciale. — Le Saint Père a accordé la dispense du jeûne et de l'abstinence. Les repas gras sont ainsi autorisés.
Quinze jours avant le départ, il sera envoyé à chaque pèlerin un carnet de voyage sur lequel seront indiqués les noms des hôtels où il devra descendre en cours de route, et l'horaire exact ; ce carnet sera accompagné de l'insigne du pèlerinage.

CYCLES et MACHINES A COUDRE
L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarme - NANTES
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués
sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette - NANTES
Cabinet dentaire ouvert tous les jours
de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
CHIRURGIENS DENTISTES de la FACULTÉ de MÉDECINE de PARIS
Traitement et Extraction des Dents sans douleur
Dentiers les plus perfectionnés - Prix Modérés

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TÉLÉPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

CONDITIONS GENERALES
Prix au départ d'Angers (six jours à Rome) : 1^{re} classe, 1.980 fr. ; 2^e classe (hôtels), 1.550 fr. ; 3^e classe (pensions ou communautés), 1.400 fr. ; 3^e classe (Sainte-Marthe), 1.050 fr.
Ces prix comprennent :
Le transport dans la classe choisie ;
Les repas en cours de route ;
Pendant le séjour à Rome, les trois repas et le logement ;
Les pourboires et taxes divers ;
La boisson et les extras restent à la charge des pèlerins.
Il sera remis à chaque pèlerin, au moment du départ, l'insigne et le manuel du pèlerin de M. l'abbé Pinel.
Les deux sorties en auto à Rome mentionnées au programme.
Les dames sont admises.
Pour rejoindre les trains spéciaux. — Sur présentation du billet de pèlerinage, il est accordé dans les principales gares des billets avec 40 % de réduction entre la gare de départ et celle où les pèlerins rejoindront le train spécial, tant à l'aller qu'au retour. La validité des billets complémentaires d'aller et de retour est limitée à la durée du voyage en train spécial, augmentée du temps nécessaire pour accomplir sans arrêt les trajets effectués en dehors de ce train.
En raison des difficultés de logement, nous ne garantissons pas les chambres à un lit ; aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

TRAIN CIRCULAIRE
14 mai : Départ de Paris à 14 h. 05. Départ de Lyon-Perrache à 22 h. 50.
15 mai : Arrivée à Modane à 2 h. 30. Départ à 4 h. 15. Arrivée à Turin à 6 h. 30. Petit déjeuner. Départ à 7 heures. Arrivée à Gênes à 9 h. 45. Matinée libre. Après-midi, visite du Campo-Santo en tramways spéciaux.
16 mai : Départ à 10 h. 05. Arrivée à Rome à 19 h. 30.
17 et 18 mai : Visite de Rome en auto avec guides.
Du 19 au 21 mai : Séjour libre.
22 mai : Départ de Rome à 12 h. 57. Arrivée à Assise à 17 h. 46. Visite de Sainte-Marie-des-Anges.
23 mai : Visite de Saint-François et Sainte-Claire. Départ à 12 h. 48. Arrivée à Florence à 17 heures.
24 mai : Le matin, visite des Palais Pitti et Uffizi à pied et avec guides. L'après-midi, visite en auto.
25 mai : Départ à 12 h. 47. Arrivée à Venise à 18 h. 35.
26 mai : Le matin, visite à pied, avec guides, de Saint-Marc, le Palais des Doges. L'après-midi, promenade en bateau au Lido.
27 mai : Liberté.
28 mai : Départ de Venise à 7 h. 05. Arrivée à Milan à 11 h. 35. Déjeuner. Deux heures d'auto pour la visite de la ville. Dîner au Buffet à 18 heures. Départ pour la France à 19 h. 10.
29 mai : Petit déjeuner en route. Déjeuner à Dijon. Arrivée à Paris à 17 h. 10. Arrivée à Lyon-Perrache à 6 h. 21.
Prix. — Au départ de Paris : 1^{re} classe, 3.350 fr. ; 2^e classe, 2.600 fr. ; 3^e classe, 1.990 fr.
Au départ de Lyon : 1^{re} classe, 3.090 fr. ; 2^e classe, 2.400 fr. ; 3^e classe, 1.855 fr.
N.B. — Les pèlerins de 3^e classe du groupe circulaire seront logés dans des pensions, tant à Rome que dans les autres villes.
Ces programmes prévoient la visite des villes traversées, conformément au programme. Aucune surprise. Aucun aléa.

Chemises sur Mesure
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chémisier
1, rue des Carmes - NANTES
près la Place du Change
Escompte de 5 % aux Syndiqués

EXPERTISE IMMOBILIÈRE
G. CADOU
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT
48, rue Desaix - NANTES
TÉLÉPHONE 126.32
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés, Vente et Achat d'Immeubles.

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, Rue Cacaout - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleures - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

CHAUSSURES
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants
FLEURY, Père et Fils
7, Place Saint-Pierre
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos
(Boulevard Lohasseur) - NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette

Installations Sanitaires
A. ETOURNEAU & C^{ie}
12, Quai Duguay-Trouin
NANTES
Téléphone : 112.88

RIPOCHE et C^{ie}
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

CHAUSSURES
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants
FLEURY, Père et Fils
7, Place Saint-Pierre
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
A. Bilon & Ancelin
ENTREPRENEURS
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

Serrurerie d'Art et de Bâtiment
André ROBIN
7, Rue Franklin - NANTES
Téléphone 129.71

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

VINS EN GROS
Joseph JACOB
16, rue Porte-Neuve, 16
NANTES
Spécialité de Vins Fins
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes,
6, rue de Bel-Air.

Assurances Sociales
Organismes pour l'application de la loi
du 5 Avril 1928
Caisse Mutuelle Familiale
de la L.-I.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOUD, *.
R. C. Nantes 739 B.

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin
Tél. 113.82
Son capital actuel est de 1.330.000 francs et sera plus que doublé en 1929. Ses réserves disponibles se montent à plus de 27.000 francs.
La Maison Familiale est donc toute désignée pour faire profiter ses adhérents des avantages et des facilités accordées par la loi « Loucheur ».

SALLE SAINT-MICHEL
6, RUE DE BEL-AIR
(dans l'immeuble des Syndicats de Travailleurs Chrétiens)
LOCATION
pour Sociétés, Groupements, etc., Kermesses,
Fêtes familiales, Ventes de Charité, etc.

Assurances Sociales
Organismes pour l'application de la loi
du 5 Avril 1928
Caisse Mutuelle Familiale
de la L.-I.

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».

SALLE SAINT-MICHEL
6, RUE DE BEL-AIR
(dans l'immeuble des Syndicats de Travailleurs Chrétiens)
LOCATION
pour Sociétés, Groupements, etc., Kermesses,
Fêtes familiales, Ventes de Charité, etc.

Assurances Sociales
Organismes pour l'application de la loi
du 5 Avril 1928
Caisse Mutuelle Familiale
de la L.-I.

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».

FAITES TOUS VOS ACHATS A
LA CHATELAINNE
NANTES - R.C. 553 - SAINT-NAZAIRE - R.C. 553 -
Tél. 123.28